

Conseil Municipal

**Séance du 28 Août 2015
Convocation du 21 Août 2015**

Ordre du jour

- Année scolaire 2015-2016 : Tarifs Cantine scolaire, Garderie périscolaire, Nouvelles activités périscolaires
- Charges de fonctionnement des écoles
- Rythmes scolaires : rémunération des intervenants pour les nouvelles activités périscolaires (enseignants et intervenants extérieurs)
- Personnel communal : Augmentation du temps de travail et remplacement temporaire d'un fonctionnaire
- Décision modificative du Budget Assainissement 2015
- Renouvellement du droit d'emplacement et de stationnement pour TAXI
- Questions diverses à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 Août 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, M. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Jean LESPINE, Dominique BALLU, Mme Marie CORNUAT, M. Philippe LAGOGUÉ, Mme Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Absente représentée : Mme Catherine LEFILS par Mme Annick GRELLAT-MAZIER.

Absent excusé : M. Rodolphe LAMBERT

Mme Valérie CHATELAIN a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ Prix du repas de cantine – Année scolaire 2015-2016 – Délibération 2015 n°056 Classification 7.1 Décision budgétaire

Le Maire propose de procéder à la révision du prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2015/2016.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et décide les tarifs suivants :

Repas enfants 4,60 €
Repas adultes 8,50 €

❖ Tarifs garderie périscolaire – Année scolaire 2015-2016 Délibération 2015 n°57 – Classification 7.1 Décision budgétaire

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs pour la Garderie Périscolaire. A compter du 1er Septembre 2015, les tarifs seront les suivants :

	Fréquentation régulière	Fréquentation occasionnelle
Les matins de 7h30 à 9h	2,80 €	3,80 €
Les après-midi de 16h30 à 19h	3,80 €	4,80 €

❖ **Tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires – Année Scolaire 2015-2016 – Délibération 2015 n°058 – Classification 7.1 Décision budgétaire**

Après avoir entendu le bilan des nouvelles activités scolaires de l'année écoulée, le Conseil Municipal décide et valide la proposition de faire participer les familles à la rentrée scolaire 2015-2016.

Le montant est porté à 10 € par enfant et par cycle (cycle = période entre chaque vacance soit 5 cycles par année scolaire).

Pour les enfants bénéficiant du soutien scolaire pendant un cycle, leur famille payera demi-tarif soit 5 €.

A l'unanimité, le Maire est chargé de faire le nécessaire pour l'application de ces différentes dispositions et lui donne tous pouvoirs en la matière.

❖ **Charges de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2015-2016 – Délibération 2015 n°059 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire 2015/2016 la participation par enfant accueilli en école élémentaire ou maternelle, et dont les parents sont domiciliés en dehors de la commune de Cerisiers, à 910 €.

❖ **Rythmes scolaires : rémunération des intervenants – Délibération 2015 n°060 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire informe le Conseil, que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (décret 2013-77 du 24 janvier 2013), il convient de reconduire les activités périscolaires pour l'année 2015-2016, les Mardi et Vendredi de 15 h à 16 h 30. A ce titre, la commune va pouvoir encore bénéficier d'une dotation de l'Etat.

Le recours à des intervenants extérieurs (associations, entreprises...) sera mis en œuvre sous forme de prestation de services.

Les enseignants volontaires seront également rémunérés aux conditions définies dans le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 pour le taux de l'heure d'enseignement des professeurs des écoles, classe normale soit 24,28 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions ou contrats précisant les ateliers organisés dans le cadre des NAP et les conditions financières de rémunération des intervenants.

❖ **Personnel communal : modification de la durée hebdomadaire de travail – Délibération 2015 n°061 Classification 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T**

En raison de l'ouverture de la Médiathèque et du Syndicat d'Initiative situés au rez de chaussée de la salle des fêtes de Cerisiers, le Maire propose d'ajuster la durée hebdomadaire du travail de l'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe en charge de l'entretien des bâtiments communaux.

A compter du 1er septembre 2015, sa durée hebdomadaire de travail sera de 35 H.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à prendre l'arrêté nécessaire.

❖ **Personnel communal : contrat de travail pour remplacement de fonctionnaires – Délibération 2015 n°062 Classification 4.1 Personnel contractuel**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à recruter sous forme de contrat de travail pour remplacement temporaire de fonctionnaire,

en qualité d'agent non titulaire, un agent pour exercer les fonctions d'un autre agent momentanément indisponible en raison d'un congé et pour assurer la continuité du service.

❖ **Décision modificative du Budget Assainissement 2015 – Délibération 2015 n°063 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Par délibération en date du 26 Juin 2015, le conseil municipal a accepté un avenant au marché de diagnostic du système d'assainissement (réseau et station) et mise à jour du plan de zonage pour un montant HT de 5 370 €.

Pour permettre le paiement des factures correspondantes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à un virement de crédits entre chapitres, du budget primitif 2015 de l'Assainissement :

DEPENSES :

Crédits à ouvrir			
Chapitre	Article	Objet	Montant
20	203	Frais d'études, de recherche et de développement	+ 5000 €
		Total	+ 5000 €

Crédits à réduire			
Chapitre	Article	Objet	Montant
21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	- 5000 €
		Total	- 5000 €

❖ **Renouvellement du droit d'emplacement et de stationnement pour TAXI - Délibération 2015 n°064 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Olivier HENRY a cédé le 3 Juillet 2015, son affaire de TAXI à Cerisiers, à Monsieur Olivier CHRISTINI demeurant à VILLEBOUGIS 89150, 5 rue des Naux.

Il informe le Conseil Municipal que Monsieur Olivier CHRISTINI a souhaité garder l'emplacement pour le stationnement de son TAXI.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de lui octroyer la place de stationnement vers les Ecoles. Celle-ci est matérialisée par un marquage au sol
- de conserver la redevance annuelle à 100 €.

Questions diverses à l'ordre du jour

❖ **Remerciements**

Mise en réseau de l'informatique à l'école

Monsieur LANDUREAU fait un compte rendu de l'étude qu'il a faite à propos de la mise en réseau de l'informatique dans les classes de l'école.

Communes nouvelles

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion d'information portant sur la création d'une commune nouvelle avec quatre autres communes, aura lieu après le 15 Septembre prochain.

Local pour Cabinet médical

Le Maire précise qu'il est à la recherche d'un local dans le Bourg, pour recevoir un Cabinet Médical pour l'avenir.

Label « Villes et Villages Sourires »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, décide de ne pas donner suite à la proposition d'adhésion au label « Villes et Villages Sourires ».

US Foot de Cerisiers

Le Maire fait part d'un courrier de remerciements de US Foot de Cerisiers à propos des travaux réalisés pendant l'été sur les installations sportives du Stade.

Mare des Talvats

Madame LEFEBURE s'inquiète de la prolifération des joncs à la mare des Talvats et demande qu'une étude soit réalisée pour enrayer ce phénomène.

Table des Délibérations

❖ Prix du repas de cantine – Année scolaire 2015-2016 – Délibération 2015 n°056 Classification 7.1 Décision budgétaire	1
❖ Tarifs garderie périscolaire – Année scolaire 2015-2016 Délibération 2015 n°57 – Classification 7.1 Décision budgétaire	1
❖ Tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires – Année Scolaire 2015-2016 – Délibération 2015 n°058 – Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Charges de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2015-2016 – Délibération 2015 n°059 Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Rythmes scolaires : rémunération des intervenants – Délibération 2015 n°060 Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Personnel communal : modification de la durée hebdomadaire de travail – Délibération 2015 n°061 Classification 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T	2
❖ Personnel communal : contrat de travail pour remplacement de fonctionnaires – Délibération 2015 n°062 Classification 4.1 Personnel contractuel	2
❖ Décision modificative du Budget Assainissement 2015 – Délibération 2015 n°063 Classification 7.1 Décision budgétaire	3
❖ Renouvellement du droit d'emplacement et de stationnement pour TAXI - Délibération 2015 n°064 Classification 7.1 Décision budgétaire	3

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe

Excusé

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe

LEFILS Catherine Représentée

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice